

L'ETAT ALLEMAND CONDAMNE

Le tribunal mixte franco-allemand vient de rendre un jugement accordant à la Compagnie des Chemins de Fer du Nord une indemnité de 52.699.872 francs que devra verser à la Compagnie l'Etat allemand à titre de restitution du fait d'exploitation pendant la guerre du réseau du Nord Belge.